

Délibération N° DEL-2022-033

Le lundi 11 avril 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 5 avril 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, Mme Corinne TONDUF, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Zelinda SCHALLER, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

Dépôts de pouvoir : M. Ludovic PINGAUD donne procuration à M. Thierry BAILLET, M. Jean-Baptiste CONTARIN donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, M. François VALLES donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Christelle BRUNET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Chaarani MROIVILI donne procuration à Mme Zelinda SCHALLER, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Claire MORY, M. Gilles BRUNATI donne procuration à Mme Sylvie BOURDIER.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Finances

8. Actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement : restructuration du Musée de la Sénatorerie

Rapporteur : Erwan GARGADENNEC

Par délibération n° DEL-2020-008 du 20 janvier 2020, les membres du Conseil municipal ont approuvé, pour les travaux de restructuration du musée de la Sénatorerie, une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Elle prenait la forme suivante :

Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)			
	Antérieurs à 2019 (*)	2019 (*)	2020	2021
6 214 000	807 000	1 714 800	2 924 000	768 200

(*) Crédits ouverts sur Etat annexe budgétaire B2.1

Lors de la séance 20 décembre 2021, afin de prendre en compte les évolutions survenues sur ce projet et notamment les incidences de la liquidation de l'entreprise LUREAU, le Conseil municipal a adopté une nouvelle modification de cette AP/CP. Elle se présentait de la manière suivante :

Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)			
	Antérieurs à 2019	2019	2020	2021
6 304 000	807 000	1 714 800	2 924 000	858 200

Aussi, afin de tenir compte des retards accumulés depuis le début de l'opération et de l'impact d'éventuels avenants, il convient d'inscrire 50 K€ au titre de 2022 et par conséquent d'augmenter le montant de l'AP à la même hauteur. Ainsi, cette AP/CP est modifiée comme suit :

Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)				
	Antérieurs à 2019	2019	2020	2021	2022
6 354 000	807 000	1 714 800	2 924 000	858 200	50 000

Pour rappel, les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année. Les CP constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de se prononcer sur la modification de l'autorisation de programme et de la répartition des crédits de paiement comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- de préciser que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice n + 1.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,


Marie-Françoise
FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
023-212309603-20220411-lmc120220000033-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022